

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mardi 02 Février 2021	<b>Séance du : 09 Février 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le neuf Février, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 44</b>	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont-L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont-L'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault)

## **Contrat Territoire-Lecture - DRAC / Conseil départemental de l'Hérault / Communauté de Communes du Clermontais - 2021-2023**

Mis en place en 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture.

Le cadre souple des contrats lui permet de s'adapter à des contextes territoriaux divers et de mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités territoriales.

Entre 2017 et 2020, un premier Contrat Territoire Lecture, signé entre les services de l'État (DRAC), du département (Médiathèque départementale 34) et la Communauté de communes du Clermontais a permis, grâce au co-financement du poste de coordination, de démarrer la structuration du réseau, à travers notamment

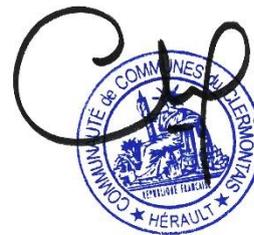
- La rédaction d'un état des lieux
- La mise en œuvre de réunions régulières pour les bibliothécaires du territoire
- L'écriture d'une convention d'adhésion au Réseau des bibliothèques : harmonisation des services sur le territoire, implication des collectivités dans les budgets d'acquisitions
- L'accompagnement des projets de rénovation ou création de bibliothèques
- L'organisation de formations à l'échelle du territoire
- La mise en place d'une programmation intercommunale

Il est proposé une nouvelle convention liant à nouveau les 3 collectivités pour la période 2021 – 2023, afin de consolider les actions de médiation et de programmation d'une part, et de développer un programme de formation à destination des bibliothécaires du Réseau. Autour des axes figurant dans la convention, des fiches-actions, accompagnées de demandes de subventions, seront prochainement proposées.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Claude VALERO,

- **APPROUVE** la nouvelle convention tripartite Territoire-Lecture entre la DRAC, le Conseil Départemental de L'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.